



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 1er décembre 2014 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Chantal Pelletier, conseillère
Juliette Côté, conseillère
Francine Roy, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2014-12-322

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté trois (7) points. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-323

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-324

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2014

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-325

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que les comptes totalisant 146 585.19 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 12-2014 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2014-12-326

ENTÉRINER LA DÉMISSION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant la préparation des camions et des équipements à neige pour la saison hivernale demandée par le Ministère des Transports (MTQ).

Considérant que les camions devraient être en fonction pour le 15 octobre 2014 et que ceux-ci n'étaient pas en état de fonctionner et prêt à l'utilisation comme le demandait le MTQ.

Considérant l'urgent besoin de cette machinerie.

Considérant une rencontre avec le directeur des travaux publics afin de savoir le pourquoi du non fonctionnement des camions.

Considérant la réception de la lettre de démission du directeur des travaux publics en date du 10 novembre 2014.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la démission du directeur des travaux publics, monsieur Denis Jacques, effective à partir du 10 février 2015 et que ce dernier devra effectuer son travail comme d'habitude jusqu'à cette date.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-327

ENTÉRINER LE RAPPEL AU TRAVAIL – STEEVE DUMONT – OPÉRATEUR DÉNEIGEMENT

Sur la proposition Chantal Pelletier, il est résolu d'entériner l'embauche le rappel de Steeve Dumont à titre d'opérateur des équipements de déneigement. Les conditions de travail sont les mêmes que l'année dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-328

ENTÉRINER LE MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'OBTENTION DE PRIX POUR DES TRAVAUX DE FORAGE DIRECTIONNEL – TUYAU D'EAU POTABLE DANS LA RIVIÈRE

Considérant le bri du tuyau d'eau potable dans la rivière.

Considérant les tentatives de réparation du tuyau, mais sans succès.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de mandater la directrice générale afin qu'elle obtienne des prix pour le forage directionnel pour les travaux d'installation du tuyau d'eau potable dans la rivière au printemps 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-329

ENTÉRINER L'OFFRE DE SERVICE DE BPR POUR LA RÉCLAMATION FINALE DU PIQM

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'entériner l'offre de service de BPR pour la réclamation finale du PIQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-330

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE CIVILE 2015

Considérant l'article 148 du Code municipal du Québec, lequel prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015 :

Lundi 12 janvier

Lundi 2 février

Lundi 2 mars

Mardi 7 avril

Lundi 4 mai

Lundi 1^{er} juin

Lundi 6 juillet

Lundi 10 août

Mardi 8 septembre

Lundi 5 octobre

Lundi 2 novembre

Lundi 7 décembre

Les séances ordinaires débuteront à 19 h 30 et se tiendront à la salle Joseph-Pelletier ou à la salle Joseph-Viel, sauf avis contraire.

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-331

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE ET LIVRAISON DES PRODUITS PÉTROLIERS – EXERCICE 2015

Considérant un appel d'offres public en vue de l'approvisionnement en produits pétroliers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Considérant une seule soumission reçue.

Considérant que la soumission de 9203-7258 Québec Inc. « Pétroles JMB » est conforme.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la soumission de 9203-7258 Québec Inc. « Pétroles JMB » au montant de 115 945.20 \$, toutes taxes incluses, comparativement à l'an passé qui était de 122 741 \$ et ce, avec 1000 litres de moins en diesel clair et 1000 litres d'essence ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-332

DEMANDE D'AUTORISATION – DÉNEIGEMENT D'UN TRONÇON D'UN CHEMIN PUBLIC PAR UN PRIVÉ

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser les propriétaires de l'érablière portant le numéro de compagnie 9087-4264 Québec Inc. à déneiger un tronçon d'environ 1800 pieds du chemin du rang 8 Est pour accéder à leur propriété durant la saison hivernale. Il est entendu que l'entretien doit être réalisé de manière à être sécuritaire pour les utilisateurs. Les demandeurs doivent fournir une copie de leur assurance responsabilité civile d'un montant minimal de

2 000 000 \$. Ils doivent de plus mettre en place des balises et une signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité des usagers de ce segment de route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-333

CONTRIBUTION AU TOURNOI DE PÊCHE 2015 – UNE NUITÉE AU CAMPING ET CHALETS SQUATEC

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de contribuer au tournoi de pêche de Squatec – édition 2015. Comme par les années passées, une nuitée au *Camping et chalets Squatec* est offerte à titre de contribution en basse saison.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-334

DÉNEIGEMENT PLACE DES JEUNES DE SQUATEC

FRANCIS PELLETIER SE RETIRE DE LA DISCUSSION.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de contribuer aux frais de déneigement de la Place des Jeunes de Squatec pour la saison hivernale 2014-2015. La contribution s'établit à 399.54 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-335

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014 ET APPROBATION DU BUDGET 2015 – OMH DE SQUATEC

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'accepter la révision budgétaire 2014 de l'OMH de Squatec. La contribution de la municipalité afin de combler le déficit 2014 s'élève à 2 443 \$. Il est de plus résolu d'approuver le budget 2015 de l'OMH. La contribution de la municipalité au déficit d'opération de l'OMH s'élèvera à 18 721 \$ pour l'exercice financier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-336

EMPLOIS D'ÉTÉ – CANADA 2015

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale de demander des subventions salariales à *Emplois d'été Canada* pour les postes étudiants suivants :

- Coordonnateur ou animateur au terrain de jeux
- Surveillant piscine – Camping et chalets Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Pour votre information, le bureau sera fermé du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015. De retour le 5 janvier 2015.

RÉSOLUTION N° 2014-12-337

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE POUR UN TRACTEUR AVEC SOUFFLEUSE

ALAIN MALENFANT SE RETIRE DE LA DISCUSSION.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de mandater la directrice générale d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur avec souffleuse. Il est de plus résolu de demander à quatre (4) fournisseurs : Dynaco à Rivière-du-Loup, Service agro-mécanique à Saint-Clément, Alcide Ouellet & Fils Inc. à Saint-Cyprien et JLD Laguë à Saint-Anaclet. Tous les fournisseurs recevront le même devis technique et le service après-vente est une priorité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-338

SUBVENTION DU DÉPUTÉ – APPROBATION DES TRAVAUX 2014

Considérant que les dépenses pour les travaux de la reconstruction d'une partie du chemin des chalets exécutés pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin des chalets dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver les dépenses relatives aux travaux réalisés sur une partie du chemin des Chalets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-339

TECQ 2014-2018 – CRÉATION D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION – TRAVAUX DE VOIRIE 2015 – CHEMIN DES CHALETS

Considérant que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.*

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-340

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés. La contribution annuelle s'établit à 0,15 \$ per capita, soit 182.10 \$ pour l'exercice 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT # 333 RELATIF AUX TAUX DE TAXES ET DES TARIFS – EXERCICE 2015

Francis Pelletier, conseiller, donne avis de la présentation lors de la séance d'adoption du prochain budget, d'un projet de règlement visant à établir les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2015.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT # 334 RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES – EXERCICE 2015

Alain Malenfant, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, sera déposé pour adoption, un projet de règlement établissant les modalités relatives au paiement des taxes pour l'exercice financier 2015.

CONSEIL DES MAIRES DU 26 NOVEMBRE 2014

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de novembre 2014.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N^o 2014-12-341

DEMANDE D'APPUI CONTRE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

Considérant que, dans la MRC de Témiscouata, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité.

Considérant que la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire.

Considérant l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale.

Considérant que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec.

Considérant qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles.

Considérant que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Considérant que le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiel à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise.

Considérant l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire.

Considérant que l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de demander au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole : **Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements, qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-342

COMMANDITER LE COCKTAIL DE BIENVENUE – LE MÉGA PARTY DU JOUR DE L'AN

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de contribuer au montant de 100 \$ pour le cocktail de bienvenue pour le Méga Party du jour de l'an qui aura lieu le 31 décembre 2014 au Club sportif des Biens d'Même.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-343

DÉCÈS DE MADAME LORRAINE LIZOTTE, MÈRE DE JEAN-YVES BOURGOIN, POMPIER

Sur la proposition de Francine Roy, les membres du conseil offrent des condoléances à monsieur Jean-Yves Bourgoin suite au décès de sa mère madame Lorraine Lizotte. Il est de plus résolu de donner 50 \$ à l'organisme de son choix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-12-344

TOURISME TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'acheter une publicité dans la brochure de Tourisme Témiscouata au montant de 790 \$ plus taxes. Il est de plus résolu de demander aux commerces d'adhérer sur la page de la municipalité et ainsi défrayer les coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INFO COMITÉ VIEILLIR SANS TRACAS

ASSURANCE BIEN D'MÊME

À titre informatif, les assurances du Club sportif des Biens d'Même au budget 2014 étaient de 654 \$ pour un an.

RÉSOLUTION N° 2014-12-345

OFFRE D'EMPLOI – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'ouvrir le poste de directeur des travaux publics suite à la démission de celui-ci. Il est de plus résolu d'afficher l'offre d'emploi sur le site d'Emploi Québec, dans le journal Info Dimanche, dans le publi-sac et sur le site de Québec municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse suppléante procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21 h.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière